

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 14/2021

**Objet : Modification de représentant
de Terre de Provence au sein du
conseil d'exploitation de l'OTI**

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : PONCHON Solange (*absente ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie*).

Pour la Commune de MOLLEGES : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la Commune de NOVES : REY Christian (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette.

SECRETAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Hubert.

M. le Vice-président en charge du Tourisme expose que par délibération en date du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné ses représentants au conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal. Pour mémoire, les statuts de l'Oti prévoient que le collège « élus » du conseil d'exploitation soit composé de 13 conseillers communautaires (1 représentant par commune membre).

Considérant le décès de Mme Nathalie GIRARD, il convient de désigner un nouveau représentant de la commune de Cabannes pour siéger au sein du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 4 MARS 2021



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n° 59/2017 en date du 6 avril 2017 approuvant les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal ;

VU la délibération n° 78/2020 en date du 23 juillet 2020 désignant les membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal ;

CONSIDÉRANT que suite au décès de Nathalie GIRARD il convient de désigner un nouveau membre de la commune de Cabannes représentant le conseil communautaire au sein du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal ;

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** Mme Josiane HAAS-FALANGA pour siéger au sein du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Membres en exercice :	42	Votes pour :	41	Abstentions :	0
Votants :	41	Votes contre :	0		

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 4 mars 2021,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

